RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

Ministère de l'écologie, du
développement durable et de l'énergie

Arrêté du 26 DEC. 2013

portant désignation du site Natura 2000

massif forestier de la montagne de Reims (versant sud) et étangs associés

(zone spéciale de conservation)

NOR : DEVL1324046A

Le ministre de l'écologie, du développement durable et de l'énergie,

Vu la directive 92/43/CEE du Conseil du 21 mai 1992 modifiée concernant la conservation des habitats naturels ainsi que de la faune et de la flore sauvages, notamment ses articles 3 et 4 et ses annexes I et II ;

Vu la décision de la Commission européenne du 26 Janvier 2013 arrêtant, en application de la directive 92/43/CEE du Conseil du 21 mai 1992, la liste des sites d'importance communautaire pour la région biogéographique continentale ;

Vu le code de l'environnement, notamment le I et le III de l'article L. 414-1, et les articles R. 414-1, R. 414-3, R. 414-4, R. 414-6 et R. 414-7 ;

Vu l'arrêté du 16 novembre 2001 modifié relatif à la liste des types d'habitats naturels et des espèces de faune et de flore sauvages qui peuvent justifier la désignation de zones spéciales de conservation au titre du réseau écologique européen Natura 2000 ;

Vu les avis des communes et des établissements publics de coopération intercommunale concernés,

Arrête :

Article 1er

Est désigné sous l'appellation « site Natura 2000 massif forestier de la montagne de Reims (versant sud) et étangs associés » (zone spéciale de conservation FR 2100312) l'espace délimité sur la carte au 1/50 000 ci-jointe, s'étendant dans le département de la Marne sur une partie du territoire des communes suivantes : Ambonnay, Avenay-Val-d'Or, Ay, Bouzy, Champillon, Dizy, Fontaine-sur-Ay, Germaine, Hautvillers, Louvois, Mailly-Champagne, Mutigny, Nanteuil-la-Forêt, Saint-Imoges, Tauxières-Mutry, Trépail, Ville-en-Selve, Villers-Marmery.

Article 2

La liste des types d'habitats naturels et des espèces de faune et flore sauvages justifiant la désignation du « site Natura 2000 massif forestier de la Montagne de Reims (versant sud) et étangs associés » figure en annexe au présent arrêté.

Article 3

La carte visée à l'article 1er ainsi que la liste des types d'habitats naturels et des espèces de faune et de flore sauvages visée à l'article 2 peuvent être consultées à la préfecture de la Marne, dans les mairies des communes situées dans le périmètre du site, à la direction régionale de l'environnement et de l'aménagement et du logement de Champagne-Ardenne, ainsi qu'à la direction de l'eau et de la biodiversité du ministère de l'écologie, du développement durable et de l'énergie.

Article 4

Le directeur de l'eau et de la biodiversité est chargé de l'exécution du présent arrêté, qui sera publié au Journal officiel de la République française.

Fait le 26 DEC. 2013

Pour le ministre et par délégation :
Le directeur de l'eau et de la biodiversité,

L.Roy

Annexe

à l'arrêté de désignation du site Natura 2000
FR 2100312 massif forestier de la montagne de Reims (versant sud) et étangs associés
(zone spéciale de conservation)

Liste des types d'habitats naturels et des espèces de faune et de flore sauvages justifiant la désignation du site

1 - Liste des habitats naturels justifiant la désignation du site et figurant en annexe de l'arrêté du 16 novembre 2001 modifié

3130		Eaux stagnantes, oligotrophes à mésotrophes avec végétation des Littorelletea uniflorae et/ou des Isoeto-Nanojuncetea
3140		Eaux oligomésotrophes calcaires avec végétation benthique à Chara spp.
3150		Lacs eutrophes naturels avec végétation du Magnopotamion ou de l'Hydrocharition
3260		Rivières des étages planitiaire à montagnard avec végétation du Ranunculion fluitantis et du Callitricho-Batrachion
4030		Landes sèches européennes
6210		Pelouses sèches semi-naturelles et faciès d'embuissonnement sur calcaires (Festuco-Brometalia) (* sites d'orchidées remarquables)
6510		Prairies maigres de fauche de basse altitude (Alopecurus pratensis, Sanguisorba officinalis)
7220	*	Sources pétrifiantes avec formation de tuf (Cratoneurion)
8160	*	Eboulis médio-européens calcaires des étages collinéen à montagnard
8310		Grottes non exploitées par le tourisme
91E0	*	Forêts alluviales à Alnus glutinosa et Fraxinus excelsior (Alno-Padion, Alnion incanae, Salicion albae)
9130		Hêtraies de l'Asperulo-Fagetum
9150		Hêtraies calcicoles médio-européennes du Cephalanthero-Fagion
9160		Chênaies pédonculées ou chênaies-charmaies subatlantiques et médio-européennes du Carpinion betuli
9180	*	Forêts de pentes, éboulis ou ravins du Tilio-Acerion
9190		Vieilles chênaies acidophiles des plaines sablonneuses à Quercus robur

2 - Liste des espèces de faune et flore sauvages justifiant la désignation du site et figurant en annexe de l'arrêté du 16 novembre 2001 modifié

Amphibiens

1193	Sonneur à ventre jaune	*Bombina variegata*

Invertébrés

1042	Leucorrhine à gros thorax	*Leucorrhinia pectoralis*

1083	Lucane cerf-volant	*Lucanus cervus*

Mammifères

1321	Vespertilion à oreilles échancrées	*Myotis emarginatus*
1323	Vespertilion de Bechstein	*Myotis bechsteinii*
1324	Grand Murin	*Myotis myotis*

Plantes

aucune espèce mentionnée

Poissons

aucune espèce mentionnée

Reptiles

aucune espèce mentionnée

* *Habitats ou espèces dont la protection est prioritaire au sens de la directive européenne 92/43/CEE.*

Fait le 26 DEC. 2013

Pour le ministre et par délégation :
Le directeur de l'eau et de la biodiversité,

L.Roy

Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

Ministère de l'Écologie, du Développement durable et de l'Énergie

Site Natura 2000 Massif de la montagne de Reims (versant sud) et étangs associés
FR2100312 (CHAMPAGNE-ARDENNE -Marne)
Carte au 1/50 000 (fond IGN scan 25) annexée à l'arrêté de désignation de la ZSC

Signé le :

26 DEC. 2013

Pour le ministre et par délégation,
le directeur de l'eau et de la biodiversité

Laurent ROY

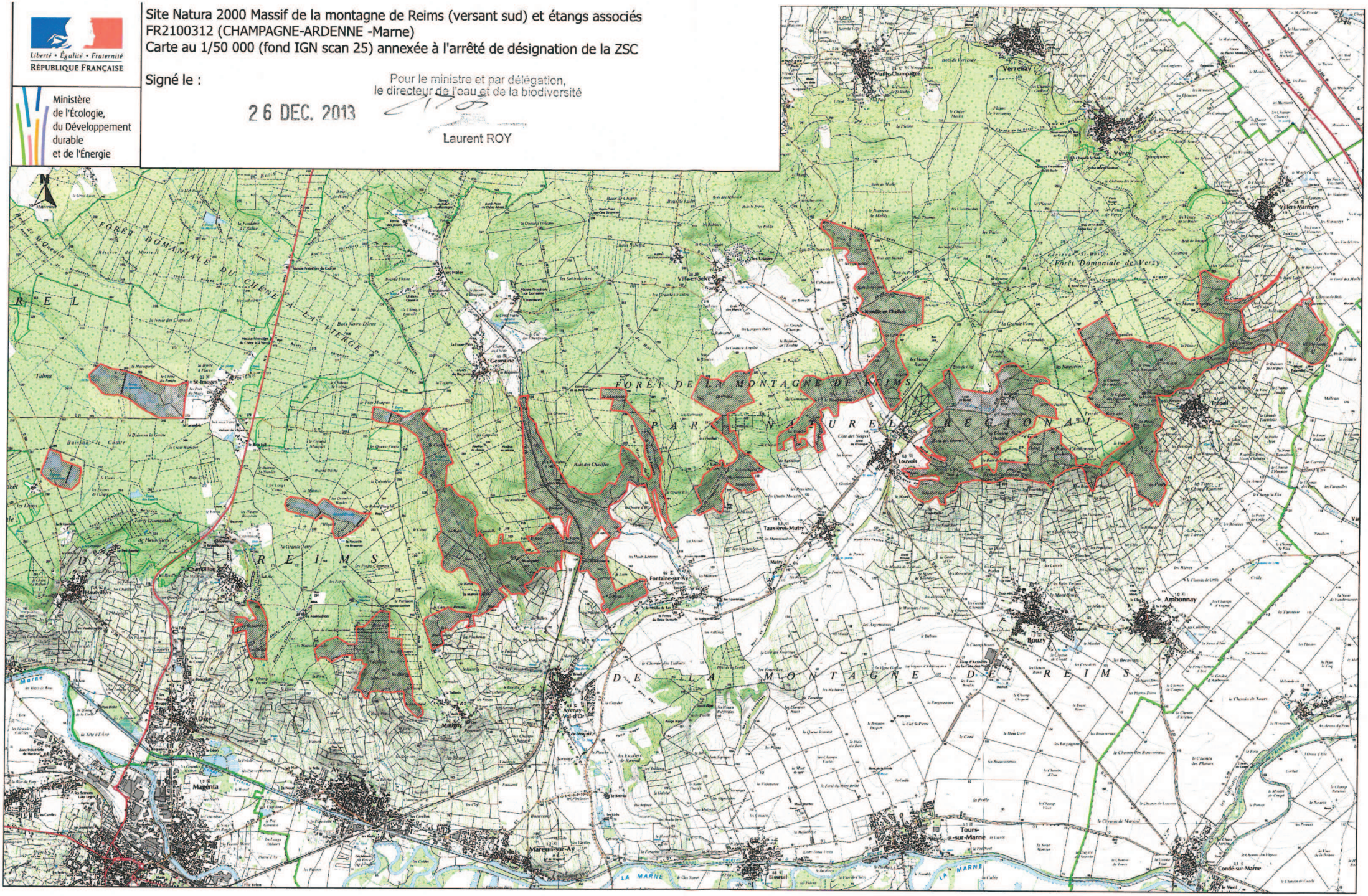

ZSC | Echelle 1/50 000 | Fond IGN Scan 25 IGN 2010 | Carte topographique IGN 2713E - 2813O | Données DREAL Champagne Ardenne - Réalisation Octobre 2013

0 1 2 km